

LD 19 06 2023

103

BH 100

100

100

III

### LISTE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

19 Juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. CHALENDAR, M. LAPTEVA, P. GUINOT, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, A. NEUSSER (arrivée au point 2)

Absents: V. KRYCK, M. FOURNIER, A. NEUSSER (au point 1)

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE, Procurations: C. BIOLAY à O. GUICHARD, H. GRANGE à M. CHALENDAR,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, J-F. OBEZ.

O. GUICHARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2023 est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

### 1. Finances – Attribution des subventions aux associations

La commission Finances du 15 mai 2023 a étudié et validé les 2 dossiers de demandes de subventions déposés auprès de la commune par APICY et les Vergers du Tiocan. Les dossiers sont aujourd'hui complets. Ils viennent s'ajouter aux 18 subventions accordées en avril 2023.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
APICY	200 €
Les Vergers du Tiocan	200 €
TOTAL	400 €

Pour rappel, le budget 2023 s'élève à 55 000 € (Chapitre 65 – Article 6574) et le montant des subventions déjà accordées s'élève à 43 767 €.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :



- VOTE l'attribution des subventions conformément à ce qui est proposé dans le tableau cidessus ;
- DIT que la dépense est inscrite au BP 2023.

100

8 8

DE 101

ES 50

B B

H

100

100

DI DI

100

# 2. Finances – Demande de subvention auprès de la Région AURA dans le cadre du contrat Région 2022 – 2026 pour le financement de l'aménagement du Parc des Hérissons

Pour faire suite à l'étude mandatée auprès du cabinet conseil Citadia sur l'aménagement d'aires de jeux sur la commune et dont les résultats ont été communiqués au conseil municipal dans le courant de l'année 2021, la commune a confié la maitrise d'œuvre de ce projet au bureau d'étude Atelier LJN en mars 2022.

Depuis, un travail a été mené par les élus et les services municipaux. Le Parc des Hérissons va voir ses travaux commencer dès cette année 2023.

Les objectifs de ce projet sont de développer l'offre sportive de plein air par le biais d'un parcours de santé et des aménagements de type Pumptrack, plateforme de gymnastique douce (yoga). Ce projet met l'accent sur la préservation du lieu situé en milieu naturel avec une forte volonté de préserver l'environnement.

La subvention de la Région AURA permettra de financer le projet dont le coût total s'élève à 622 981 € HT.

Vu le plan de financement de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €	
Maîtrise d'œuvre	27 180 €	Dpt 01	74 276 €	
Montant des travaux		Etat (DETR)	135 000 €	
dédiés à l'aménagement du	595 801 €	Région AURA	195 000 €	
Parc des Hérissons		Autofinancement ou emprunt	218 705 €	
Total Dépenses	622 981 €	Total Recettes	622 981 €	

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 195 000 € auprès de La Région AURA, dans le cadre du contrat Région du territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Gex, pour l'aménagement du Parc des Hérissons ;
- VALIDE la mise à jour du plan de financement de l'opération « Aménagement du Parc des Hérissons.

### 3. Enfance Jeunesse – Adhésion à l'UFOLEP de l'Ain

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) est un partenaire des politiques éducatives et sportives des communes.

L'UFOLEP et les fédérations du vélo accompagnent l'opération « Savoir rouler à vélo », initiée par le gouvernement et tournée vers l'apprentissage des enfants dès l'école. Généraliser

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée

IMPRIM'VERT\*



l'apprentissage du vélo pour tous les enfants avant l'entrée au collège : c'est l'ambition de l'opération « Savoir rouler à vélo », formalisée en janvier 2018 lors d'un comité interministériel à la Sécurité routière présidé par le Premier ministre.

Les 3 étapes du "Savoir rouler à vélo" sont les suivantes :

188

BH BH

III III

(B) (E)

EE EE

10 III

8

BB BB

BB 80

**10** 

DR BB

個 間

101 BI

100

103 103

105 105

FI FI

**B B** 

**FI III** 

H H

15 H

B B

E E

- 1ère étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2<sup>ème</sup> étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3<sup>ème</sup> étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'approprier les différents espaces de pratique.

La commune d'Ornex s'appuie sur l'association UFOLEP, en collaboration avec les enseignants, pour mettre en place, sur les temps scolaires auprès des élèves de CM1 et CM2 des deux écoles de la commune, les dix heures de contenus du SAVOIR ROULER À VÉLO.

Le service de police municipale est associé à la démarche et contribue au bon déroulement des séances de formation des enfants. L'objectif, à terme, est d'assurer les formations des élèves au « Savoir rouler à vélo », uniquement avec le service de police municipale.

Pour que Monsieur le Maire puisse signer la convention de partenariat entre l'UFOLEP et la Mairie d'Ornex, il convient au préalable que le conseil municipal délibère pour adhérer à cette association qu'est l'UFOLEP, et que l'UFOLEP de l'Ain procède ainsi à l'affiliation de la Mairie d'Ornex.

Le coût de l'adhésion 2023 à l'UFOLEP de l'Ain est de 154€ TTC, et celui des 8 séances du « savoir rouler à vélo » est de 4 500€ TTC.

Considérant que Monsieur le maire a la délégation du Conseil municipal pour signer la convention pour le « savoir rouler à vélo », et qu'il n'est pas utile de faire délibérer le conseil municipal pour sa signature,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- VALIDE l'affiliation de la commune d'Ornex à l'UFOLEP de l'Ain,
- AUTORISE le maire à signer le formulaire d'adhésion
- DIT que la dépense est inscrite au BP 2023.

# <u>4. Ressources humaines – Validation du devis pour l'accompagnement dans l'analyse du diagnostic des risques psycho-sociaux des agents de la collectivité</u>

Vu le code du travail notamment ses articles L 4121-1 à 5 imposant aux collectivités de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés, et notamment les actions de prévention des risques professionnels, et l'intégration de ces risques dans le document unique ;

Vu le code du travail qui énonce à l'article L. 4121-2 9 les principes généraux de prévention qui constituent un cadre sur lequel l'employeur doit s'appuyer pour mettre en place une démarche de prévention adaptée aux situations qui peuvent se présenter dans la collectivité ;

Vu le code du travail, notamment son article R 4121-2 qui impose la mise à jour du document unique d'évaluation des risques et qui doit inclure les risques psychosociaux ;



Considérant que le fait de ne pas procéder à l'évaluation des risques psychosociaux et de ne pas la transcrire dans le document unique d'évaluation des risques, ou de ne pas mettre à jour ce document, constitue une infraction punie d'une amende contraventionnelle (article R. 4741-1 du code du travail).

Considérant qu'il convient de mettre en place une démarche de prévention en passant par une phase de diagnostic des risques psychosociaux dans la collectivité,

Considérant qu'il convient de faire appel à un cabinet spécialisé pour faire ce diagnostic,

Considérant qu'il conviendra d'associer le comité social territorial aux différentes étapes de la démarche ;

Considérant que les risques psychosociaux sont définis comme un risque pour la santé physique et mentale des travailleurs. Leurs causes sont à rechercher à la fois dans les conditions d'emploi, les facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations de travail.

Les risques psychosociaux se trouvent à la jonction de l'individu et de sa situation de travail.

Plusieurs types de risques sont à distinguer :

- Le stress provenant du sentiment de ne pas atteindre les exigences ou les attentes demandées ;
- Les violences internes ou externes de type conflits majeurs, harcèlement moral ou sexuel ;
- Le syndrome d'épuisement professionnel.

Les principaux facteurs des risques psychosociaux sont les suivants :

- Les exigences au travail / l'intensité et la complexité du travail qui peut se caractériser par :
  - ✓ Des délais et des objectifs manquant de clarté ;
  - ✓ Une surcharge des tâches professionnelles ;
  - √ Une intensification des horaires;
  - ✓ Des interruptions régulières.
- Les exigences émotionnelles

100

FI FI

B B

100

**B B** 

103 ES

ES ES

**10** 

FE FE

据 题

FIG. 101

**B B** 

DH 500

100

H

**III III** 

ш

101

EII EII

EII

8 8

**B B** 

**H H** 

Au cours de son activité, le travailleur peut rencontrer des relations difficiles à gérer émotionnellement comme :

- ✓ Des contacts difficiles avec les différents interlocuteurs ;
- ✓ Le fait de devoir masquer ses émotions réelles devant ses interlocuteurs ;
- ✓ Des violences physiques ou verbales.
- Le manque d'autonomie et de marges de manœuvre qui se transcrit par :
  - ✓ De faibles marges de manœuvre pour réaliser les tâches ;
  - ✓ Des contraintes de rythme de travail;
  - ✓ Une sous-utilisation des compétences du travailleur.

L'employeur doit veiller à ne pas non plus laisser le travailleur « se débrouiller » seul et à donner des objectifs clairs.

• Les mauvais rapports sociaux et relations de travail

Pour prévenir les risques psychosociaux, une bonne qualité des rapports sociaux et des relations de travail est importante. Il convient d'instaurer :

- ✓ Une vision claire des tâches à accomplir ;
- ✓ Une solidarité entre collègues, un collectif de travail;
- ✓ Des espaces de discussion pour les travailleurs ou encore une animation des instances représentatives du personnel;
- √ L'absence de violence physique ou morale au sein de la collectivité;
- ✓ Une reconnaissance du travail effectué, de la qualité fournie et des efforts mis en place ;
- ✓ Un encadrement de proximité actif pour animer l'équipe, organiser les tâches et gérer les difficultés.
- Les conflits de valeur et la qualité empêchée ; plusieurs circonstances entrent en jeu :
  - ✓ La perte ou l'absence du sens du travail pour un employé ;
  - √ L'impression de faire un travail inutile.



#### • L'insécurité de la situation de travail

60

圆 圆

100 E0

E 50

BH 555

8 8

123

105 501

图 钢

隐 题

100

100

100

闘

簡 語

图 图

**100** 

100

Di 103

B B

101

BB BB

10 10

田 田

100

101 101

**10** 10

Les changements de tout ordre – précarité d'un contrat, retard dans les versements des salaires, insécurité socio-économique, changement de qualification ou de métier sans y être préparé, etc. – jouent un rôle dans le développement des risques psychosociaux chez les travailleurs.

Les conséquences des risques psychosociaux dans les collectivités ont évidemment un impact sur la santé des agents, qui peut se manifester par des troubles musculo-squelettiques, des maladies cardiovasculaires, des troubles de santé mentale (épisode dépressif, troubles anxieux, état de stress post-traumatique, tendances suicidaires), une aggravation ou rechute de maladies chroniques.

La collectivité peut alors être touchée par l'apparition de conséquences qui nuisent à son fonctionnement, comme une augmentation de l'absentéisme, un taux élevé de rotation du personnel, le non-respect des horaires ou des exigences de qualité, des problèmes de discipline, des accidents de travail et des incidents, une dégradation du climat social

Deux cabinets ont présenté un devis à la commune d'Ornex :

- Le CIBC propose d'intervenir avec deux interlocutrices, sur 10 journées de travail, dont 1 en réunion collectives, 6 en entretien individuels avec les agents. Les 3 dernières journées sont le travail d'ingénierie, d'analyse et de formalisation des données recueillies. Un entretien est prévu avec chacun des agents de la collectivité.
   Le montant proposé pour la mission est de 8 000€ HT.
- Mozeact propose aussi d'intervenir à deux interlocuteurs, sur 7 jours, dont ½ journée de cadrage de l'intervention, 3 jours d'entretien en groupe, 2 jours d'analyse des données, ½ journée de rendu, et 1 journée de formation des assistants de prévention.
   Le montant proposé est de 7 500€ HT pour le diagnostic et le plan d'action, et 1 200€ HT pour la formation des assistants de prévention, soit un total de 8 700€ HT.

Il est proposé de retenir le CIBC. En effet, au-delà du coût qui est moindre, la méthodologie proposée en entretiens individuels est plus conforme aux attentes de la collectivité et facilitera la parole des agents, pour un diagnostic plus juste et plus objectif.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- VALIDE le devis du CIBC pour le diagnostic des risques psychosociaux, pour un montant de 8 000€ HT et d'AUTORISER le Maire à les signer
- DIT que la dépense est prévue au BP 2023.

### 5. Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération D 2023 22 05 058 du 22 mai 2023 modifiant le tableau des effectifs,

#### Service enfance

Les responsables périscolaires des deux écoles (Bois et Arc en ciel) quitteront la collectivité fin août 2023. Il en est de même de l'animatrice référente pédagogique à l'école arc en ciel.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée



Les recrutements sont donc en cours, et il convient de créer les postes nécessaires aux 3 recrutements. Il est proposé de créer tous les postes correspondant aux grades des candidats potentiels au poste à pourvoir. Les postes non pourvus seront supprimés lors de la séance du conseil municipal de septembre 2023, après que les procédures de recrutement aient abouti.

Il est proposé de créer :

80

**101** 

100

100

8 8

10 E

10 E

**3 9** 

EE 100

**6 6** 

DE DE

FEE 155

101 100

BI BI

**III III** 

E 103

105

- 2 postes d'animateur principal de 1ère classe à temps complet à compter du 20 août 2023
- 2 postes d'animateur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 20 août 2023
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet à compter du 20 août 2023
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet à compter du 20 août 2023
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 20 août 2023

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- CRÉÉ les postes tels que listés ci-dessus, à compter du 20 août 2023.
- DIT que la dépense est prévue au chapitre 012 du BP 2023

# <u>6. Marchés publics – Attribution du marché de fourniture et livraison de repas en liaison</u> froide pour les restaurants scolaires de la commune d'Ornex

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission MAPA du 12 juin 2023,

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants scolaires de la commune d'Ornex.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, reconductible trois fois.

Le montant des prestations annuelles est compris entre 150 000 euros et 240 000 euros HT.

Sur l'année scolaire, le nombre de repas est estimé entre 48 000 et 53 000 et le nombre de goûters est estimé entre 16 000 et 18 000.

Après la rédaction du cahier des charges en concertation avec les parents délégués des écoles, la consultation a été lancée et une publicité a été faite sur le site des marchés publics des acheteurs de l'Ain, au BOAMP, au JOUE et sur le site de la commune. La date limite de réception des offres était le 5 juin 2023.

Une seule offre a été reçue dans les délais impartis, la candidature a été jugée recevable.



Il s'agit de l'offre de SHCB dont les prix des prestations après négociation s'élèvent à :

	Pique-nique (avec pain)	Repas 5 composantes (avec pain)	Repas 4 composantes (sans pain)	Goûter 3 composantes
Prix unitaire HT	3,95 €	3,85 €	3,74 €	1,00€
Quantités estimées annuellement	2200	25000	25000	17000
Total HT	8 690,00€	96 250,00 €	93 500,00 €	17 000,00 €

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- ATTRIBUE le marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires à l'entreprise SHCB sur la base des prix et quantités mentionnés dans le tableau cidessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires de la commune d'Ornex
- DIT que la dépense inscrite au budget primitif 2023.

100

100

101

100

B B

100

100

# 7. Marchés publics – Avenant au contrat de coordination SPS pour le marché de travaux du centre technique municipal

En 2022, la commune a passé un contrat pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé SPS avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 3 024 euros HT.

La mission était conclue pour une durée de travaux de 6 mois.

Le marché de travaux ayant été scindé en 2 phases, la durée de chantier est renouvelée pour une nouvelle durée de 6 mois.

Il convient donc de passer un avenant avec l'entreprise DEKRA.

Un devis a été établi pour un montant de 2 420 euros HT soit 2 904 euros TTC

Le nouveau prix de la mission complète est donc de 5 444 euros HT soit 6 532.80 euros TTC

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces, relatives à l'avenant au contrat pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé SPS avec l'entreprise DEKRA pour un montant de de 2 420 euros HT soit 2 904 euros TTC.

# 8. Marchés publics – Avenant au contrat de contrôle technique pour le marché de travaux du centre technique municipal

En 2022, la commune a passé un contrat pour la mission de Contrôle Technique avec l'entreprise Alpes Contrôles pour un montant de 3 910 euros HT.

-----



La mission était conclue pour une durée de travaux de 6 mois.

Le marché de travaux ayant été scindé en 2 phases, la durée de chantier est renouvelée pour une nouvelle durée de 6 mois.

Il convient donc de passer un avenant avec l'entreprise Alpes Contrôles.

Un devis a été établi pour un montant de 2 400 euros HT soit 2 880 euros TTC

Le nouveau prix de la mission complète est donc de 6 310 euros HT soit 7 572 euros TTC

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives à l'avenant au contrat pour la mission de Contrôle Technique avec l'entreprise Alpes Contrôles pour un montant de de 2 400 euros HT soit 2 880 euros TTC.

## 9. Marchés publics – Location des structures modulaires pour l'hébergement provisoire des agents du centre technique municipal

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre technique municipal, la commune d'Ornex souhaite mettre en place une structure modulaire permettant de reloger, provisoirement, les agents du Centre Technique et permettre ainsi la continuité de service public.

Les travaux de rénovation du bâtiment existant vont débuter en juin 2023 pour une durée prévisionnelle de 6 mois, le besoin de reloger les agents va débuter fin août pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

La mise en concurrence a été lancée de manière électronique le 09 mars 2023 pour une réponse le 31 mai 2023, sous la forme d'une procédure adaptée.

Suite à la publication, deux offres sont arrivées dans le délai imparti :

- 1. COUGNAUD
- 2. ALGECO

100

EE ES

103 US

DE 101

10 III

H 10

ES ES

103 103

B B

188

BH BH

Fil [2]

60 10

Ordre d'arrivée	Prix pose	Prix dépose	Loc. / mois	Clim	Tot. 3 mois HT	Tot. 4 mois HT
1 Cougnaud	7 263,00€	5 048,00€	1 076,85€	Inclus loc,/mois	15 541,55€	16 618,40€
2 Algeco	4 525,13€	3 303,64€	1 121,67€	698,68€ pour 3 mois	11 892,46€	13 247,02€



### Critères d'appréciation des offres

**B B** 

600 100

H H

103 103

BH BH

Ш

FI 101

BI BI

500

100

B B

Critère 1	Prix pose/dépose et location mensuelle	Pondération 60%
Critère 2	Disposition de la base de vie	Pondération 25%
Critère 3	Mobilier fournis	Pondération 15%

Après analyse des critères d'appréciation la notation est la suivante.

Participants	Prix / 60	Disposition / 25	Equipement / 15
	(Critère 1)	(Critère 2)	(Critère 3)
Cougnaud	46	25	6
Algeco	60	11	15

	Cougnaud	Algeco
Note totale	77	86
Classement	2	1

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces, relatives au marché de location et pose d'une structure modulaire préfabriquée pour les locaux sociaux temporaires du Centre Technique Municipal pour une durée de 3 mois, pour un montant total de 11 892.46 euros HT soit 14 270.95 euros TTC avec l'entreprise ALGECO.

## 10. Aménagement – Avenant n°1 à la convention de cession de terrain et de réalisation de travaux avec la société PRIAMS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission aménagement du 13 juin 2023,

Vu la délibération D2022 25 07 03 du 25 juillet 2022 relative à la convention de cession foncière et de réalisation de travaux avec Priams ;

Considérant que la commune d'Ornex a signé, le 4 août 2022, aux fins d'aménagement du secteur de Charbonnières, une convention de cession foncière et de réalisation de travaux avec la société L'ORÉE DES CHÊNES représentée par sa gérante, la société PRIAMS, ellemême représentée par Monsieur Antoine MACHADO.

Considérant qu'il convient de passer un avenant à la convention susvisée afin de préciser les délais qui ont évolué depuis la convention initiale, et de préciser les conditions de



livraison des lots en fonction du nouveau calendrier de réaliser de l'opération de construction.

### Cet avenant vise à :

100

EE 103

SS 50

(III )

00 60

10 10

100

101 101

20 10

ED ES

SI SI

B B

103 103

FI 10

B B

100

100 100

E .

H

100

is:

- Acter les divisions foncières telles qu'elles ont été effectuées et qu'elles figurent au plan cadastral en annexe 1 de l'avenant ;
- Dire que les lots à céder par le promoteur à la commune sont les parcelles AN 79 et 80 ;
- Acter que maître SOUARES a reçu les statuts de l'ASL de l'opération du 31 mars 2023 (Annexe
   2) et que ces derniers statuts doivent être modifié conformément à l'annexe 5
- Acter les nouveaux plans d'installation de chantier (PIC) du promoteur (Annexe 3 et 4)
- Annoncer les nouvelles dates de livraison des lots prévues par le promoteur, qui se situeront entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 31 décembre 2026
- Modifier l'article 1.1 : Acter que l'acte authentique de vente (pour 175 000€) par le promoteur à la commune sera signé au plus tard le 31 juillet 2023 (au lieu de « dans les 3 mois à compter de l'acquisition du terrain par le promoteur »)
- Modifier l'article 1.2: La restitution des emprises nécessaires aux aménagements de la voirie de la rue des bougeries et de la RD 1005 intervient au plus tard le 29 septembre 2023, et la restitution de la place publique le 30 juin 2026.
  - Par ailleurs, il est convenu que le promoteur aménage une bande de terrain provisoirement le long du lot 2 (les premiers immeubles à être livrés, le long de la future place publique), de manière à créer un cheminement accessible aux piétons, aux cycles, et aux secours, le long des habitations et permettant de faire le lien avec la promotion des grands chênes. Cet aménagement sera réalisé 3 mois avant la livraison dudit lot. Cette bande de terrain sera restituée à la commune de manière concomitante avec la place publique, soit au plus tard le 30 juin 2026.
- Acter que le promoteur prendra en charge l'ensemble des travaux d'aménagement du trottoir et du raccordement du carrefour existant au droit de son accès chantier, conformément au plan d'aménagement fourni par la commune. En effet, ces travaux ne pourront pas être effectués par la commune en 2024, à cause de cet accès chantier.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- VALIDE l'avenant n°1 à la convention de cession et de réalisation des travaux en date du 4 août 2022 avec société L'ORÉE DES CHÊNES, ainsi que ses annexes
- AUTORISE le Maire à le signer

### 11. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 13 mai au 8 juin 2023.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet		Montant H. T
MARKOSOL	MARQUAGE VOIRIE ECOLE ARC EN CIEL	2315	1303,11



H H H H . . 

111

B B 

66 E 100 

B B 

**III III** 100 

**II II** 10 10 

100 10 10

BB BB 10 III

Commune ferney	BOIS JANVIER ET MARS	611	3420
NOREMAT	ENTRETIEN ÉPAREUSE ENTREES PISCINE ÉCOLE ARC EN CIEL ÉCOLE DES	61558	832,03
LAVERRIERE'	MOTOMIX FUT 60 L	60622	1200
WASH NET	NETTOYAGE DES LOCAUX SALLE RENÉ LAVERGNE 30 NOVEMBRE 2022	6283	660
WASH NET	NETTOYAGE DES LOCAUX ÉCOLE ARC EN CIEL 30 DECEMBRE 2022	6283	1800
WASH NET	NETTOYAGE DES LOCAUX MAIRIE 30 DECEMBRE 2022	6283	1680
WASH NET	30 DECEMBRE 2022	6283	660
WASH NET	30 OCTOBRE 2022  NETTOYAGE DES LOCAUX SALLE RENÉ LAVERGNE	6283	660
BUREAU ALPES CO	AGRANDISSEMENT DU CTM SITUATION 5  NETTOYAGE DES LOCAUX SALLE RENÉ LAVERGNE	2313	635
FRANCE FERME	AUTOMATIQUE MANUSA MAIRIE AVRIL 2023  MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6156	722,8
AQUATIS	LOISIRS DU MERCREDI 15 MARS  MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES CTM ET	611	728,76
EDF	EN CIEL  SORTIE DES ENFANTS PÉRISCOLAIRE ACCUEIL DE	60612	687,94
MERCURA	ANNUELLE CINÉNOMÈTRE ÉLECTRICITÉ LOT 2 MAIRIE ÉCOLES DES BOIS ARC	6156	1571
SYNDICAT INT-01	PRALETS APPEL DE FONDS FORFAIT 3 ANS 3 ÉTALONNAGES PRESTATION	65568	1350,65
EDENRED FUEL CA	CARBURANT AVRIL RÉNOVATION POINT LUMINEUX 444 RUE DES	60622	560,19
PAREDES	BOIS	60631	515,99
GUILLEBERT	PETIT OUTILLAGE POUR LES ESPACES VERTS ACHAT PRODUITS D'ENTRETIEN PÉRISCOLAIRE DES	60632	730,29
ACRT TOTEM	TÉLÉPHONIE FIBRE MAI	6262	741,27
CHAUMONTET	PW	61551	627,74
VIOLAINE COSTA	ATELIERS POP UP SALON DU LIVRE ENTRETIEN VÉHICULE POMPIERS RENAULT DG 909	611	950,66
NINET FRERES	ÉCOLE ARC EN CIEL  INTERVENTION DANS LES ÉCOLES ET DEUX	21312	2597
ASE	FOURNITURES ET POSE DE TABLETTES SRATIFIÉES	00032	1290
BERNARD DEMENAG	SALLE RENÉ LAVERGNE PAILLAGE POUR LES ESAPCES VERTS	611	500 1290
MARKOSOL	MARCY BOSSY  MANUTENTION ET TRANSPORT RÉFREGIRATEUR	2151	1461,55
MARKOSOL	DES BOIS  MARQUAGE RUE DES HAUTAINS DE LA CROTTE	2315	1894,05
	MARQUAGE VOIRIE CRÉATION ZONE DE STATIONNEMENT RÈGLEMENTÉE PARKING ÉCOLE	2245	1004.0



	MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE JANVIER		
AIGA	FÉVRIER MARS	6156	917,95
FOREST	ÉLECTROMENAGER CUISINE SAC ADOS	21848	749,97
	PUBLICATION MARCHÉ DE RESTAURATION		
DILA	COLLECTIVE EN LIAISON FROIDE	6238	720
	PETITE FOURNITURE ENTRETIEN MATÉRIEL DES		
LAVERRIERE'	ESPACES VERTS	61558	564,27
EDENRED FUEL CA	CARBURANT MARS	60622	674,04

Le maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 17 juillet 2023. La séance est levée à 20h45

Le Maire

10 100

53

J-F. OBEZ

Par délégation du Maire

Olivier GUICHARD

4er adjoint

<u>----12</u>